



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2020-21

AVIS est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 4 août 2020, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2020-21, amendant le règlement 2002-31 concernant les animaux, afin notamment d'introduire des dispositions concernant les chiens dangereux et de préciser certains termes et définitions.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 12 août 2020.

LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe